



DATA/PAT

**Direction de l'Animation Territoriale,
de l'Attractivité et des Contrats**
Pôle aménagement et territoires

Monsieur Michel LEPRÊTRE
Président de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre
Bâtiment Askia - 11 rue Henri Farman
BP748
94398 ORLY AEROGARE Cedex

Évry-Courcouronnes, le 11 SEP. 2024

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L.153-40 du Code de l'urbanisme, j'ai le plaisir de vous faire part de l'avis du Conseil départemental sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Juvisy-sur-Orge.

Emplacement réservé n°5

Le PLU de Juvisy-sur-Orge maintient l'emplacement réservé n°5, préexistant, au bénéfice du Département. Cet emplacement était destiné à l'aménagement d'une voirie départementale, incluant les rues Lucie Aubrac, Germaine Tillon, ainsi que Sophie et Hans Scholl.

Cependant, il s'avère que cette voirie a été réalisée par l'aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) au sein de laquelle elle s'insère. En conséquence, il vous est demandé soit de supprimer cet emplacement réservé, soit de retirer la mention du Conseil départemental de l'Essonne en tant que bénéficiaire, si l'emplacement réservé conserve une utilité locale.

Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) – Ilot Flammarion

Le PLU prévoit une mutation du tissu urbain liée au prolongement du tramway T7 ainsi qu'aux réflexions d'aménagement menées par la commune de Juvisy-sur-Orge. Le T7 s'intègre ainsi à l'extrémité sud de la zone, notamment sur les rues Pivert et du Maréchal Juin.

Aussi, je vous informe que le Département est favorable à ce projet sous réserve de vérifier sa compatibilité avec l'insertion du tramway.

Affaire suivie par : Miguel Figueiredo - DATA/PAT - Tél : 01.60.91.31.92

Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 ÉVRY-COURCOURONNES CEDEX

Tél.: 01 60 91 91 91

essonne.fr



Le courrier doit être adressé à
Monsieur le Président
du Conseil départemental

OAP – Franchissements inter-quartiers

Sur l'avenue Estienne d'Orves (RD 29), le PLU prévoit un recul du front urbain en réponse à la réalisation du site propre du tramway T7. Le Département est favorable à ce recul sous réserve de garantir, a minima, le gabarit nécessaire au projet de tramway.

En outre, je note que le PLU programme des percées visuelles, ainsi que la création de nouveaux franchissements sur les routes départementales.

Je vous informe, à ce sujet, que le Département souhaite être associé aux processus de définition de ces projets.

En conclusion, j'émet un avis favorable sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de Juvisy-sur-Orge, en vous proposant d'intégrer les remarques susvisées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Bournot

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
Le 1^{er} Vice-président en charge des partenariats
avec les territoires, de l'enseignement supérieur,
de la recherche et des projets transversaux


Michel Bournot

Copie à Madame le Maire de Juvisy-sur-Orge.